

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2015

DECISION

Numéro 15 – 10 – 064

Décision 2 : L'attribution du marché relatif à la fourniture de mobiliers de bureau, de rayonnages et de vestiaires.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 septembre 2015, s'est réuni le 5 novembre 2015 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen. Il a fait l'objet d'une publicité sur les sites du JOUE, du BOAMP, du SDIS de la Loire et de la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com et le journal l'Essor.

La consultation a fait l'objet de deux lots distincts :

- ⇒ Lot n°1 : mobiliers de bureau et rayonnages,
- ⇒ Lot n°2 : vestiaires pour sapeurs-pompiers

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché est d'un an à compter de sa notification. Il est reconductible de manière expresse 3 fois, pour une période d'un an.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

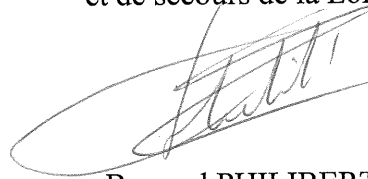
Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres concernant le lot *mobiliers de bureau* attribué à Alpha Bureau, société domiciliée à Saint Etienne. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Article 2 :

Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres concernant le lot *vestiaires* attribué à Casiers Vestiaires Consignes, société domiciliée à Oulins dans le département de l'Eure et Loir. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT